

Le CNAS (Comité National d'Action Sociale) des 03/04 et 11/04 a été l'occasion pour notre organisation syndicale de rappeler l'importance de l'action sociale en matière de restauration collective.

C'est le 1er poste de dépenses de l'action sociale ministérielle avec 64 M€ en 2024.

Selon les données 2023, la restauration collective aux MEF se structure autour de :

- 215 restaurants financiers (REFI) dont 29 restaurants exploités par l'ASFR (ex- AGRAF) à Paris et en région parisienne et 186 restaurants financiers hors ASFR ;

Au sein de l'ASFR, la fréquentation quotidienne moyenne s'établit en 2023 à 41% des 17 502 agents des sites des MEF.

En 2023, pour les actifs, les 3 premières tranches tarifaires, représentent 71% des repas servis.

Deux types de tarifications sont pratiqués dans les restaurants de l'ASFR :

- la tarification au plat dans les restaurants Diderot/Daumesnil et Reuilly.
- la tarification au plateau (pour tous les autres restaurants de l'ASFR) avec 3 formules au choix.

S'agissant des restaurants financiers (hors ASFR), près des 2/3 servent moins de 51 repas/jour. Et 30 % servent moins de 20 couverts/jour.

- 72 restaurants inter administratifs (RIA), placées sous la tutelle d'au moins deux ministères ;

Plus d'1 million de repas ont été servis aux agents du MEF au titre de l'année 2023.

- 314 restaurants conventionnés, (d'un autre ministère, d'une collectivité locale, d'un établissement scolaire ou hospitalier), restaurants interentreprises (RIE) ou restaurant commercial.

Qui fréquente la restauration collective ?

En 2024, quasi 75% des agents ont accès à la restauration collective.

Les données dont nous disposons à fin 2023 donnent un éclairage sur la fréquentation :

- les restaurants sont régulièrement fréquentés par les jeunes et les agents de catégorie C ;
- parmi les agents ayant accès à un restaurant, 65 % le fréquentent plusieurs fois par semaine. ;
- 20% des agents ayant accès à un restaurant collectif préfèrent déjeuner directement sur leur lieu de travail. Le rapport qualité/prix est le premier motif invoqué pour éviter les restaurants collectifs.

Positions de notre syndicat des cadres A

- la restauration collective doit bénéficier à tous les agents sur tout le territoire (25 % du territoire n'est pas couvert). Le Ministère doit agir maintenant pour combler cette lacune ;
- la solution alternative des tickets restaurants n'est pas satisfaisante. Leur valeur nominale se heurte à un contexte de restauration externe inflationniste. La valeur nominale du ticket restaurant doit être revalorisée ;
- les droits d'entrées pour les A et le prix global des repas sont élevés. Nous revendiquons un plafond de 7€ par repas pour tous les A dont l'indice plafonne à l'échelle chiffre. Il est fréquent de payer entre 8 et 10€ par repas. C'est trop cher.